

A compter du 28 mars 2017, la procédure de délivrance de carte nationale d'identité sera simplifiée et traitée selon les modalités alignées sur la procédure en vigueur pour les passeports biométriques.

Le CERT (Centre d'Expertise et de Ressources Titres) de Belfort basé à la Préfecture du Territoire de Belfort, et le CERT de Metz, basé à la Préfecture de la Moselle traiteront l'instruction des demandes de CNI et de passeports de toutes les communes équipées de DR (Dispositif de Recueil) de la région Grand Est.

Afin de vous faire délivrer une nouvelle CNI (Carte Nationale d'Identité), il faudra vous rendre dans l'une des communes équipées d'une station de recueil.

Ces communes sont les suivantes:

ALTKIRCH	03 89 40 00 04	NEUF-BRISACH	03 89 72 51 68
ANDOLSHEIM	03 89 71 40 08	RIBEAUVILLE	03 89 73 20 00
CERNAY	03 89 75 54 10	RIXHEIM	03 89 64 59 59
COLMAR	03 89 20 68 68	ROUFFACH	03 89 78 03 00
DANNEMARIE	03 89 25 00 13	SAINT-AMARIN	03 89 82 62 05
ENSISHEIM	03 89 83 32 12	SAINT-LOUIS	03 89 69 52 00
FERRETTE	03 89 40 40 01	SAINTE-MARIE-AUX	03 89 58 33 60
GUEBWILLER	03 89 76 80 61	MINES	
		SIERENTZ	03 89 81 51 11
HABSHEIM	03 89 44 98 91	THANN	03 89 38 53 00
HUNINGUE	03 89 69 17 80	WINTZENHEIM	03 89 30 22 15
ILLZACH	03 89 62 53 00	WITTELSHEIM	03 89 57 77 47
KAYSERSBERG	03 89 78 11 11	WITTENHEIM	03 89 52 85 10
MASEVAUX	03 89 82 40 14		
MULHOUSE	03 69 77 77 07		
MUNSTER	03 89 77 32 98		

Les étapes de réalisation d'une carte nationale d'identité :

- Retrait du formulaire à la mairie du lieu de domicile, accompagné de la liste des justificatifs à fournir.
- Une pré-demande pourra également être réalisée depuis le site internet : <https://ants.gouv.fr>.
- Prise de rendez-vous dans une mairie équipée d'une station de recueil (voir ci-dessus), dépôt du dossier **par le demandeur. S'il s'agit d'un mineur, il doit être accompagné par le représentant légal.**
- Fabrication de la CNI
- Réception de la CNI en mairie. Le demandeur sera averti par SMS, s'il a transmis un numéro de portable au moment de l'enregistrement de la demande.
- Prise de rendez-vous pour le retrait de la CNI, sur présentation du récépissé de demande.



Votre CNI vous sera remise par la mairie où vous avez déposé la demande.